

CLAS A ÉTABLI UNE CLASSIFICATION DES CARAPACES

Forts de notre expérience tant en expertise sur des ouvrages anciens qu'en suivi de chantier à temps complet, nous avons été les témoins privilégiés des mouvements de destruction que la qualité de pose autorise ou n'autorise pas suivant qu'elle a été plus ou moins rigoureuse. Nous avons établi trois niveaux de qualités définis par les classes A, B et C. Cette classification découle de l'expérience de 20 années, exclusive des inspecteurs de CLAS et son utilisation sans l'apposition de la marque déposée CLAS TECHNOLOGY COMPLIANT™ expose le maître d'ouvrage à un risque incorrectement évalué. En qualité d'inventeur de cette classification, CLAS recommande aux entreprises et aux maîtres d'ouvrages de ne pas accepter de copies ou de contrefaçons produits par des tiers, du principe de classification que nous délivrons en association à la marque déposée CLAS TECHNOLOGY COMPLIANT™ :



Classe A

Carapace à la durée de vie conforme aux objectifs du design ou plus. Ce sont les ouvrages risque zéro construits dans le cadre de la certification que nous appliquons soit à la demande de Concrete Layer Innovation ou de Delta Marine Consultants dans le cadre d'une garantie supplémentaire accordée à la construction, soit à la demande du maître d'Ouvrage ou de l'entreprise.

Suivi complet de la construction de la sous-couche et de la butée de pied, par un inspecteur plongeur accrédité par CLAS. Suivi complet de la construction de la carapace.



Dans le cadre d'une procédure plus complète d'inspection, la CLASSE A peut être étendue à toute la construction de l'ouvrage.

Classe B

Carapace dont la pérennité n'est pas garantissable en raison d'une part d'inconnue sur la qualité de la construction.

Approbation donnée sur la base des surveys remis par l'entreprise, utilisation des outils d'aide à la pose POSIBLOC™ et ECOSCOPE® et d'une validation avec multifaisceaux sans inspecteurs plongeurs accrédités par CLAS pour apprécier la réalité sous l'eau.

Carapace ACCROPODE™ présentant des désordres majeurs et une obsolescence prématurée.



Dans le cadre d'une procédure plus complète d'inspection, la CLASSE B peut être étendue à toute la construction de l'ouvrage. Une carapace de CLASSE A peut être construite sur une digue de CLASSE B. Le maître d'ouvrage est alors informé des raisons qui ont motivé cette classification de l'ouvrage, malgré la bonne exécution des travaux de construction de la carapace.

Classe C

Carapace dont la pérennité n'est pas garantissable en raison d'une part d'inconnue sur la qualité de la construction.

Approbation donnée sur la base des surveys remis par l'entreprise et d'un suivi sans inspecteurs plongeurs accrédités par CLAS.

Sur cette image le as-built établi par l'entreprise faisait état d'une pose parfaite. En réalité la carapace est posée en seconde couche directement sur une première carapace endommagée par une tempête.

Bloc totalement hors profil non détecté par les outils de pose et d'inspection sur DAS ISLAND. Nous avons supervisé en qualité de third part la réparation de 5000 mètres de carapace X-bloc®.



Ouvrage dont on sait qu'ils sont mal construits et subiront des avaries.

Carapace posée sur des matériaux très fins. Non-respect du design et non-respect des TID. Cet ouvrage de 3600 mètres va être reconstruit suite aux missions de CLAS sur ce projet.



Nous refusons de valider la construction d'une carapace sur un ouvrage de CLASSE C.



CONCRETE LAYER ASSISTANCE & SURVEY

« Avertissement :

Cette classification et la marque CLAS TECHNOLOGY COMPLIANT™ sont protégées par les législations nationales et les conventions internationales régissant la propriété intellectuelle. En conséquence, tout usage de cette classification et de la marque CLAS TECHNOLOGY COMPLIANT™ est strictement prohibé, sauf autorisation écrite de la société CLAS (CLAS, Prat de Baix d'Envalira, AD100, Canillo, ANDORRE). Nous vous invitons à nous signaler tout usage qui vous semblerait suspect afin d'en vérifier l'authenticité. La société CLAS dégage toute responsabilité quant à l'utilisation non autorisée de sa classification et de sa marque ; un tel usage non autorisé peut se révéler en effet particulièrement périlleux (erreur sur la conformité de l'ouvrage, notamment), outre le risque d'action en contrefaçon et concurrence déloyale auxquels les utilisateurs non autorisés s'exposent. © CLAS – 01 Mars 2017 »